

LE DROIT D'AUTEUR EST-IL SOLUBLE DANS L'ECONOMIE NUMERIQUE ?

Joëlle Farchy

Les nombreux débats sur les justifications économiques du droit d'auteur ont révélé les contradictions entre les intérêts des agents économiques, auteurs, producteurs et utilisateurs. Tout autant que les contraintes économiques, les choix effectués témoignent de l'importance de faits historiques et sociaux ayant permis, de manière différente selon des cas, de parvenir à un équilibre entre les parties en présence. Et équilibre semble avoir été rompu par le développement d'une économie numérique qui suscite l'espoir de voir se multiplier des contenus gratuits, abondants, et librement accessibles et dans laquelle le droit d'auteur ne serait que le témoignage un peu désuet d'une époque révolue. La recherche d'un nouvel équilibre dans l'univers numérique apparaît indispensable afin de concilier les opportunités d'une diffusion riche et diversifiée tout en évitant de tarir à moyen terme les sources de la création et de la production culturelle. A court terme il semble cependant difficile de sortir d'un système qui correspond à l'aboutissement d'un long processus historique, dans la mesure où les alternatives les plus souvent avancées se font largement au détriment des utilisateurs et/ou des producteurs indépendants.

IS COPYRIGHT SOLUBLE IN THE DIGITAL ECONOMY?

Joëlle Farchy

Many debates on the economic justifications for copyright have revealed conflicting interests of economic agents, authors, producers and users. Like economic constraints, choices made attest to the importance of historical and social facts that, in different ways, have helped to create a balance between the parties concerned. That balance seems to have been upset by the development of a digital economy which has raised hopes of a proliferation of abundant, cost-free and readily available content, in which copyright will simply be the evidence of a past era. Finding a new balance in the digital world seems essential if we are to take advantage of opportunities for rich and diversified diffusion without drying up the sources of creation and cultural production in the medium term. Yet in the short term it seems difficult to get out of a system that is the culmination of a long historical process, in so far as most alternatives proposed are largely to the detriment of users and/or independent producers.

L'EVOLUTION JURIDIQUE DU DROIT D'AUTEUR

Pierre Sirinelli

L'auteur estime qu'il convient de faciliter l'utilisation licite des œuvres, alors que l'accès aux droits est aujourd'hui trop difficile. Il propose également de lutter efficacement contre les pertes dues à des utilisations souvent illicites. S'il plaide pour une rémunération de la propriété intellectuelle, il ne souhaite pas que cela relève d'un impôt ou d'une taxe.

THE LEGAL DEVELOPMENT OF COPYRIGHT

Pierre Sirinelli

The author's view is that lawful use of works should be facilitated, and that access to rights is still too difficult today. He also suggests launching an effective struggle against losses due to illicit use. Although he argues for remuneration of intellectual property rights, he believes that this should not be derived from taxes.

L'ABOLITION DES DROITS D'AUTEUR AU PROFIT DES CREATEURS

Joost Smiers

S'il est souhaitable que les artistes, dans les pays riches aussi bien que dans les pays pauvres, reçoivent une honnête rémunération pour leur travail, il apparaît plus improbable que le système de droits d'auteur puisse continuer à protéger les intérêts de la majorité des musiciens, compositeurs, acteurs, danseurs, écrivains, designers, artistes ou cinéastes. D'autres moyens peuvent être trouvés afin d'assurer aux artistes la possibilité de gagner leur vie avec leur travail créatif. Cet article suggère d'abolir les droits d'auteur au profit de l'extension du domaine public dans l'intérêt même des artistes et des pays du tiers-monde.

ABOLITION OF COPYRIGHT FOR THE BENEFIT OF CREATORS

Joost Smiers

Although it is desirable for artists, in both rich and poor countries, to receive fair remuneration for their work, it seems unlikely that the copyright system can continue to protect the interests of most musicians, composers, actors, dancers, writers, designers, artists and film producers. Other means have to be found to ensure that artists are able to earn their living through creative work. This article suggests the abolition of copyright and the extension of the public domain, in the interests of artists and majority-world countries.

QUELLES ALTERNATIVES AU MOUVEMENT D'ENCLOSURES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Béatrice Dumont et Peter Holmes

Ce papier porte sur les modifications intervenues ces dernières années en matière de protection de la propriété intellectuelle dans l'industrie du logiciel et met plus particulièrement l'accent sur les différences de positions entre l'UE et les USA. Nous examinons notamment s'il est souhaitable que l'UE amende ses règles pour suivre l'exemple américain. Dans cette perspective, nous montrons comment le droit d'auteur est utilisé, voire détourné de son objet initial par de nouvelles formes de relations contractuelles, et nous postulons que l'UE ne devrait pas s'aligner sur la pratique américaine en la matière. Nous nous appuyons aussi sur un certain nombre d'études économétriques pour montrer que l'extension et le renforcement de la protection intellectuelle polarisent un ensemble de critiques.

WHAT ALTERNATIVES ARE THERE TO THE "ENCLOSURE MOVEMENT" IN INTELLECTUAL PROPERTY?

Béatrice Dumont and Peter Holmes

This paper examines the extension of IPR protection for software in the US from copyright to patents, with a special emphasis on the current difference

between the EU and US positions. In particular, it discusses whether the EU would be wise to amend its rules to follow the US. In this respect, the authors show the differences between patent and copyright protection and argue that the EU should resist emulating the US moves to make digital copyright follow the worst of patent practices. US evidence indicates that there have been high costs and few benefits from changes in its law, in particular as a result of the vagueness of certain new patents, the poor testing of prior art, and the difficulty of the "obviousness test", with the result that we see the development of "patent thickets".

LA MISE EN ŒUVRE COLLECTIVE DES DROITS D'AUTEUR

Une évaluation en France et en Europe

Fabrice Rochelandet

L'objet de cette étude est d'évaluer l'efficacité de la gestion collective des droits d'auteur à travers l'étude des performances des sociétés de gestion collective des droits d'auteur et voisins en France et en Europe. Ces institutions privées sont actuellement une des principales solutions mise en avant en matière de gestion du droit d'auteur en permettant un pilotage efficace des transactions à l'heure du numérique. Néanmoins, elles prennent la forme d'organisations dont il convient d'évaluer les performances avant de tirer des conclusions arrêtées. Cette étude met en évidence que leurs performances sont fonction de leur structure interne du pouvoir et des modes de contrôle réglementaire qui s'y appliquent. Dans tous les cas analysés, il ressort que plus le pouvoir des adhérents est élevé, plus les sociétés de gestion collective sont performantes. En revanche, l'influence des contraintes institutionnelles est plus délicate à mettre en évidence : si le modèle très contraignant qui prévaut en Allemagne permet d'expliquer les meilleurs résultats de la GEMA en terme d'efficacité productive par rapport à la SACEM en France où le contrôle réglementaire est moindre, il n'en demeure pas moins que cette dernière répartit plus équitablement entre ses adhérents les sommes qu'elle collecte.

COLLECTIVE IMPLEMENTATION OF COPYRIGHT

An evaluation in France and in Europe

Fabrice Rochelandet

This study sets out to evaluate the effectiveness of collective management of copyright, through an analysis of the performance of not-for-profit copyright collecting societies in France and other European countries. These private institutions are currently one of the main solutions implemented to efficiently manage transactions in the digital era. Yet their performance needs to be assessed before any final conclusions can be drawn. The authors highlight the fact that that performance depends on their internal power structure and the modes of regulatory control which they apply. In all the cases analysed, it emerges that the most effective copyright collecting societies are those whose members have the most power. On the other hand, the influence of institutional constraints is more difficult to demonstrate. Although the very restrictive model prevailing in Germany can explain the better results of GEMA in terms of productive efficiency, compared to SACEM in France where regulatory control is less strict, SACEM distributes the money it collects more equally between its members.

NAPSTER ET LA MUSIQUE EN LIGNE

Le mythe du vase de Pandore se répéterait-il ?

Giovanni B. Ramello

Cet article prend pour appui les démêlés de Napster avec la justice pour remettre en question l'organisation des marchés de biens informationnels. La relation entre le cadre institutionnel et le changement technologique met en évidence la manière dont le second détermine nécessairement des changements dans les secteurs de production et dans le comportement des agents économiques, rendant parfois obsolètes les institutions. De plus, les marchés de biens informationnels évoluant en équilibre instable entre incitations privées et bien-être public, il est probable que les normes qui ont régi dans le passé ces marchés ne sont plus aptes à satisfaire les objectifs qui ont abouti à leur mise en place. Les consommateurs quant à eux, se trouvent dans une position contradictoire, encouragés d'une part par les nouvelles potentialités technologiques à modifier leur comportement, et d'autre part, fortement culpabilisés d'adopter de tels comportements.

NAPSTER AND ON-LINE MUSIC

Is the myth of Pandora's casket being repeated?

Giovanni B. Ramello

This article draws on the case of Napster's problems with the law to question the organization of information markets. The relation between the institutional frame and technological change highlights the way in which the latter necessarily determines changes in production sectors and in the behaviour of economic agents, sometimes making institutions obsolete. Since information markets are an unstable equilibrium between private incentives and public welfare, it is likely that the norms which previously governed these markets are no longer suited to the goals for which they were established. Consumers find themselves in a contradictory position: while on the one hand they are encouraged by new technological potentialities to change their behaviours, on the other they are made to feel guilty about adopting such behaviours.

LE COPYLEFT : UN VER DANS LE VERGER DES TITULAIRES DE DROIT

David Géraud

Le « copyleft » défend une approche nouvelle de la propriété intellectuelle qui peut séduire par son opposition à un système qui privilégie davantage la protection de la matérialisation du savoir que la connaissance elle-même. Il aura cependant du mal à devenir un modèle, dans la mesure où il élude la question de la rémunération des auteurs. Cependant, même s'il doit se limiter au monde de la recherche, il installe une tension avec son opposé: la toute puissance du droit d'auteur.

COPYLEFT: A WORM IN THE ORCHARD OF COPYRIGHT HOLDERS

David Géraud

"Copyleft" defends a new approach to intellectual property rights which is attractive owing to its opposition to a system that favours the protection of

the materialization of knowledge more than the knowledge itself. It is, however, unlikely to become a model, in so far as it evades the question of authors' remuneration. Yet even if copyleft is limited to the world of research, it creates tension with its opposite: the supremacy of copyright.

POUR UN CONCEPT PHILOSOPHIQUE DE DROIT DE LA COMMUNICATION

Boris Libois

Peut-on déduire les problèmes de régulation des médias à une question technique, sans faire l'hypothèse philosophique d'un déficit d'intégration politique ? Il s'agit d'exposer dans quelle mesure la régulation démocratique de la communication médiatique se relie conceptuellement aux transformations de la justice politique, dans un contexte d'affaiblissement apparent de l'Etat. Répondre de manière efficace et légitime à la déconnexion entre le système médiatique et les attentes morales à l'égard de la communication requiert d'élaborer un concept normatif mais non abstrait de droit de la communication. Se profile alors une compréhension moderne et publique, sans être étatiste ni nationaliste, de la liberté.

FOR A PHILOSOPHICAL CONCEPT OF COMMUNICATION LAW

Boris Libois

Can we reduce problems of regulating the media to a technical issue, without making the philosophical assumption of a lack of political integration? The intention here is to show the extent to which democratic regulation of mediated communication is conceptually bound to transformations in political justice, in a context of apparent weakening of the state. Responding effectively and legitimately to the disconnection between the media system and moral expectations as regards communication, requires the formulation of a normative but concrete concept of communication law. There then emerges an understanding of freedom that is modern and public, without being either statist or nationalistic.

Traduction : Liz Libbrecht